

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1955 B 08131

Numéro SIREN : 552 081 317

Nom ou dénomination : ELECTRICITE DE FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 24/06/2022 sous le numéro de dépôt 82076

ELECTRICITE DE FRANCE
22-30, avenue de Wagram
PARIS 8^{ème}
CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT DU PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION N°870
DU 18 MAI 2022

Du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la société Electricité de France (EDF) du 18 mai 2022, il a été extrait ce qui suit :

.../...

Le Président remercie les administrateurs pour leur présence. Il rappelle que le mandat de Mme Véronique BEDAGUE-HAMILIUS a pris fin à l'issue de l'Assemblée générale qui s'est tenue le 12 mai et que cette Assemblée a nommé Mme Delphine GENY-STEPHANN en qualité d'administratrice. Il se dit heureux d'accueillir Mme GENY-STEPHANN pour sa première réunion du Conseil.

.../...

Extrait certifié conforme,
le 20 juin 2022



La Secrétaire du Conseil d'administration



ELECTRICITE DE FRANCE
Société Anonyme au capital de 1 868 467 354 euros
Siège social : 22-30 avenue de Wagram 75008 Paris
552 081 317 RCS PARIS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 12 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 12 mai à 10 heures, l'Assemblée générale mixte s'est tenue Salle Pleyel au 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré à Paris 75008 sur première convocation.

Du procès-verbal de l'Assemblée générale mixte, il a été extrait ce qui suit :

A TITRE ORDINAIRE :

Douzième résolution (Nomination d'une administratrice)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Madame Delphine GENY-STEPHANN en qualité d'administratrice pour un mandat d'une durée de trois années prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée par les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance par 5 787 248 808 voix pour (soit 96,85 %), 188 502 401 voix contre (soit 3,15 %), et 550 238 abstentions (soit 0,0092%).

A TITRE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Vingt-cinquième résolution (Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives, des dépôts et des publicités requis à la suite de l'Assemblée générale.

Cette résolution est adoptée par les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance par 5 974 853 950 voix pour (soit 99,98 %), 1 009 027 voix contre (soit 0,02 %), et 429 772 abstentions (soit 0,0072%).

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
La Directrice Juridique Groupe
Sabine Le Gac